

LES PERSPECTIVES DE CONSTRUCTION ET D'AUTONOMISATION DU SAVOIR ÉLECTORAL :

Introduction à l'étude de la définition, objet, champs, caractéristiques et typologie

par

Timothée BAHHELLABY

*Assistant et Doctorant, Faculté de Droit,
Université de Kinshasa*

Résumé

Ce papier lance la réflexion sur les possibilités de constitution d'un corpus de connaissances en matière électorale. S'il est vrai qu'au stade actuel, il est difficile de parler du savoir électorale au sens d'un ensemble de connaissances systématisé en matière électorale, la présente étude vise en revanche à explorer dans un premier temps, quelques aspects qui caractérisent ce savoir, entendu que dans un travail ultérieur d'autres aspects de ce savoir seront abordés. Loin d'être exhaustive, l'étude a le mérite d'aborder un champ de recherche épistémologiquement périlleux, lequel, oser croire, pourrait déboucher sur une discipline scientifique propre appelée : électologie.

Mots-clés : *savoir électorale, définition, objet, champs*

Abstract

This paper reflects on electoral whole knowledge. It tries to analyses some questions about this on, such as the definition, object, characteristics et areas. It aims to create an electoral science with own object witch called : electology.

Keywords : *electoral knowledge, definition, object, fields*

Introduction

« De la science et de la technologie comme patrimoines communs de l'humanité, l'Afrique profonde attend en vain, depuis les années 1960, sa sécurité, son développement et surtout sa dignité »¹. Les crises récurrentes de légitimité des animateurs de l'Etat qui engendrent des rebellions et divers conflits armés, s'érigent en frein au progrès de l'Afrique. De ce fait, les connaissances sur les élections prennent tout leur sens. Mais, depuis que les élections sont recherchées, observées, analysées et discutées, les connaissances ou la connaissance sur elles semblent demeurer en retrait, entre parenthèses. Pourtant sur les élections et autour d'elles s'émettent des réflexions, se développent des pensées, se forment des propositions et s'érigent des théories. Il existe indéniablement une littérature abondante et des pratiques constantes dans le domaine des élections. L'on peut même affirmer l'existence d'une diversité des savoirs des élections. Mais, il y a lieu de se demander si des entités plus ou moins formelles qui s'occupent de la recherche et des pratiques électorales peuvent former une base suffisante pour constituer un corpus de connaissances savoir dit « électoral » autonome ou prétendre à ce statut. Dans l'hypothèse affirmative, quelles en seraient les caractéristiques ? Est-ce un savoir scientifique, spéculatif ou mystique ? Plus loin, on pourra même s'interroger sur l'objet et le champ de ce savoir : si l'élection paraît naturellement l'objet privilégié du savoir électoral, en détient-elle une certaine exclusivité ? Cependant, en tant que concept « élection » peut contenir plusieurs significations dans le réel : il peut être appréhendé comme instrument, activité, phénomène etc.

Mais dans son champ d'investigation, le savoir électoral demeure polymorphe puisqu'il est susceptible de générer autant de matières en fonction de type de regard que l'on y fixe. D'où une certaine ambiguïté que l'on tentera de clarifier. Avec autant de questionnements, rien ne rassure de la certitude d'une vérité qui fera l'objet d'une réflexion ultérieure, celle-ci visant essentiellement à décrire un type de savoir précisément en matière des élections. Pour y parvenir, il conviendra de définir le savoir électoral (I), avant d'en dégager les caractéristiques (II), d'identifier les domaines et champs (III) ainsi que ses sources (IV).

I. LE SAVOIR ÉLECTORAL : ses significations

Le savoir électoral est avant tout un type de savoir, un savoir. Et pour mieux saisir ses contours, il est important de passer en revue successivement le concept savoir (1.1) et élection ou électoral (1.2).

1.1. Le Savoir

Pour mieux saisir la portée sémantique du « savoir », essayons de scruter celui-ci dans ses dimensions historique (1.1.1) et contemporaine (1.1.2).

¹KABEYA TSHINKUKU, L, *Méthodologie et épistémologie en sciences économiques : aperçu critique à l'usage des chercheurs en Afrique*, Editions Mélibée, Toulouse, 2018, p.39.

1.1.1. Fondement historique

Jadis, le savoir, la réflexion, la connaissance, la pensée ; l'activité intellectuelle ou cognitive du réel, la production d'idées, la cogitation ; l'explication du monde environnant et de l'être humain, relevaient du magico-religieux. Les forces surnaturelles jouaient un rôle de premier plan dans la mesure où le détenteur du savoir était perçu comme l'incarnation des dieux avec qui il était le seul autorisé à communiquer. Henri Mova¹souligne que « le prêtre, le sorcier, le féticheur, le forgeron le plus ancien ou l'élu de ces forces surnaturelles sont les intermédiaires à travers lesquels les vérités immanentes sont décryptées au profit de l'humanité.

Caractérisée par l'idéalisme et la révélation, cette forme de connaissance encadrée dans le sacré, s'est érigée comme la philosophie dominante de l'époque puisant ses sources dans la morale, la théocratie et la pureté comme mode de vie. ²Au fil de temps, l'on assistait à un processus de désacralisation du savoir et n'importe qui pouvait accéder au savoir autrefois denrée rare réservée aux initiés et sa transmission relevait des rituels ésotériques non accessibles à une large diffusion³. Ainsi, la révolution qui s'est opérée a eu comme conséquence la production et la diffusion d'une connaissance « désacralisée...dégradée accessible à tous »⁴. Depuis, une autre forme de savoir était en vogue, celle qui emprunte une démarche explicative du réel très différente, privilégiant la « réflexion » à la place de la « révélation ».

1.1.2. Définitions

Définissant le concept « savoir ou connaissance », Edgar Morin attire l'attention des chercheurs sur le danger de tenter de saisir la portée sémantique de celui-ci : « la notion de connaissance semble une et évidente (...) mais dès lors qu'on l'interroge, elle éclate, se diversifie, se multiplie en notions innombrables, chacune posant une nouvelle interrogation ».⁵ De même, Henri MOVA constate que la connaissance devient énigmatique lorsqu'on essaie de la scruter et s'interroge : « est-elle un reflet des choses, une construction de l'esprit, un dévoilement, une traduction ? Quelle est la nature de ce que nous traduisons en représentations, notions, idées, théories ? Saisissons-nous le réel ou seulement son ombre ? En revanche, certains auteurs⁶ s'accordent sur la catégorisation⁷ des savoirs.

Si Gurvitch a au moins ouvert la voie vers une tentative de classement, l'on ne peut s'astreindre à cela et freiner tout effort créatif de classification. Dans cette optique, il nous paraît utile d'échafauder une typologie basée sur un criterium. Celui-ci devra tenir compte de critère lié à la nature des choses et au temps. Un autre critère lié à l'espace et au niveau de connaissances. Cette approche s'appuiera sur la démarche de l'auteur à laquelle on peut emprunter quelques éléments. De ce point de vue, la catégorisation se fonde sur cinq critères :

Critère lié à la nature de choses	savoir statique vs savoir dynamique
Critère temporel	savoir traditionnel vs savoir moderne
Critère lié à la taille, degré ou niveau	- macro-savoir vs micro-savoir - savoir individuel vs savoir collectif
Critère lié à l'espace	savoir local vs savoir mondialisé
Critère lié à la démarche empruntée	- savoir mystique vs savoir rationnel ; - savoir empirique vs savoir conceptuel ; - savoir positif vs savoir spéculatif ; - savoir intuitif vs savoir réflexif

Toutefois, nous nous alignons sur la définition de J.M. Berthelot selon laquelle le savoir est une croyance vraie et justifiée⁸. La saisine de la portée sémantique du savoir paraît complexe, la prétention d'une

¹MOVA SAKANYI, H., *La science des relations internationales : essai sur le statut et l'autonomie épistémologiques d'un domaine de recherche*, édition revue et augmentée, Paris, L'Harmattan, 2015, p. 30.

² Idem, p. 31.

³ Idem, p. 30.

⁴ Ibidem.

⁵Cité par MOVA SAKANYI H., *op.cit.*, p.56.

⁶ A l'instar de GEORGES GURVITCH cité par MOVA SAKANYI, H., *op.cit.*, p. 57.

⁷ Savoir mystique vs savoir rationnel ; savoir empirique vs savoir conceptuel ; savoir positif vs savoir spéculatif ; savoir intuitif vs savoir réflexif ; savoir symbolique vs savoir adéquat ; savoir collectif vs savoir individuel.

⁸BERTHELOT, J.M., « Avant-propos », in BERTHELOT, J.M.(dir.), *Epistémologie des sciences sociales*, Paris, PUF, 2001, p. 14.

compréhension totale s'avère hypothétique à ce stade. Tout de même, il convient à présent de tenter de comprendre son binôme « élection ».

1.2. Electoral ou élection

Le mot élection vient du latin « electio » qui veut dire choix et est rattaché au verbe latin « electo » qui signifie choisir ou séduire¹. Il équivaut au verbe français « élire » qui a comme synonymie désigner, préférer. Electoral est donc l'adjectif rattaché au mot « élection ». Mais la nature, avons-nous dit, à la fois phénoménologique, instrumentaliste et d'activité donne lieu à diverses significations : sous l'angle politique d'une part (1.2.1) et technique et opérationnel (1.2.2) d'autre part.

1.2.1. Élection comme acte politique et démocratique : définition formelle

Dans son acception formelle, l'élection s'entend comme un procédé démocratique d'accession au pouvoir ; c'est le mode de désignation des gouvernants, le plus en vogue. L'élection peut également s'entendre comme « une compétition démocratique impliquant plusieurs acteurs sociaux en quête des adhésions des publics »².

En tant qu'acte politique, l'élection « est le moyen par lequel un peuple désigne ses représentants qui se chargent, en son nom et à sa place, de décider des affaires publiques »³. C'est un contrat à la fois politique et juridique par lequel le peuple transfère la souveraineté et légitimité à des représentants choisis pour exercer le pouvoir lié à la fonction qu'ils occupent. Dans cette perspective, l'élection vise double objectifs : la désignation et la dévolution ou le transfert du pouvoir, de la légitimité. Dans ce sens, NGONDO NDJONDO pense que l'objectif d'une élection est la désignation d'une ou plusieurs personnes pour exercer un mandat électoral représentatif (politique, économiques, associatif, syndical, social...) durant lequel les élus représentent leurs électeurs⁴. L'acte de vote du corps électoral transfère aux représentants la légitimité nécessaire pour exercer le pouvoir en son nom et pour son compte⁵.

Mais l'entendement formel n'englobe pas les réalités de terrain et les spécificités techniques d'un cycle électoral.

1.2.2. Un procédé technique et opérationnel : définition opérationnelle

La définition opérationnelle privilégie l'approche du cycle électoral c'est-à-dire un ensemble d'activités pré-électorales, électorales et post-électorales dans ses grandes phases.⁶Ces activités sont exécutées sur terrain en passant par l'enregistrement des électeurs, les candidatures, l'acte de vote, la contestation des résultats jusqu'à l'évaluation du processus électoral. L'acception opérationnelle tient compte de la mise en œuvre technique concrète de vote exprimé en suffrages. Vu sous cet angle, « élection » renvoie au scrutin qui signifie le « vote au moyen de signes, objets ou bulletins déposés dans un récipient (urne) d'où on les retire pour les compter »⁷. C'est une opération électorale comprenant le dépôt des bulletins, le dépouillement et la proclamation des résultats⁸.

Sous l'angle de communication politique, l'élection peut également s'entendre comme l'ensemble des activités électorales phares, ce processus allant de la publication du calendrier à la proclamation et contestation des résultats. Il peut aussi s'agir de la succession des opérations électorales dans le cadre de l'implémentation d'un cycle électoral. Quoiqu'intéressante, l'acception de l'auteur paraît holistique et englobe d'autres formes des élections (voire associatives ou corporatives) qui ne font pas l'objet de la présente étude. Pour approfondir la question, il est utile d'opérer ce *distinguo* en dégageant une typologie des élections.

1.3. Possibilité d'une typologie des élections

La classification des différents types d'élection est un exercice cognitif intéressant car elle permet de renseigner la pluralité sémantique autour de ce concept. Elle facilite une approche holistique de la connaissance électorale.

¹ BRUNO, J. et VERONIQUE, J. *Analyse économique des élections*, Paris, ECONOMICA, 2010, p.1.

²TAMBWE KITENGE, E., *Communication et élections*, notes de cours, Master en gestion du cycle électoral, EFEAC, 2017-2018, p. 2.

³ KAPANGA MUTOMBO, F., *Petit dictionnaire pratique des Elections*, CIEDOS, Kinshasa, 2019, p. 85.

⁴ NGONDO NDJONDO, A., *Intégrité et crédibilité électorales : analyse systémique des déterminants du processus électoral de 2011 en RDC*, Thèse de doctorat en Sciences politiques et administratives, UNIKIN, 2018, inédit, p. 68.

⁵ Idem.

⁶ Pour les détails sur l'approche du cycle électoral, lire KUKATULA FALASH, O, *La planification électorale*, notes de cours de master en gestion du cycle électoral, EFEAC, 2020.

⁷ KAPANGA MUTOMBO, F., *op.cit.*, p. 85.

⁸ Vues l'angle technique, les élections corporatives ou associatives rentrent dans cette catégorie (élections des animateurs d'une ASBL, d'un syndicat, d'une communauté mutualiste, sportive etc...).

Ainsi, on verra par exemple que la combinaison d'un substantif avec le mot élection donne une signification différente. D'où la pertinence d'une classification selon le critérium notamment en rapport avec le degré d'élection, la finalité ou le but de celle-ci. Il y a également le type d'élection selon le système de valeurs défini par une communauté donnée, ou le critère tenant compte du cycle électoral tout comme le critère selon la nature ou la qualité. Ce critérium n'est pas exhaustif et concerne essentiellement les élections politiques.¹ On peut considérer :

Critère lié au niveau ou étape d'élection	<ul style="list-style-type: none"> - élection générale vs élection partielle ; - élection post-transitionnelle vs élection transitionnelle ; - élections au second tour vs élection au premier tour ; - élection directe vs élection indirecte ; - élection périodique, cyclique vs élection non cyclique, confisquée ; - élections jumelées vs élections normales
Critère lié au degré de responsabilité	<ul style="list-style-type: none"> - élection présidentielle vs élection législative ou sénatoriale ; - élection municipale vs élection locale - élection nationale vs élection provinciale ;
Critère lié au système de valeurs ou mode de gouvernance politique	<ul style="list-style-type: none"> - élection pluraliste ou concurrentielle ou ouverte vs élection non pluraliste ; - élection libre, ouverte, démocratique vs élection non démocratique ; - élection transparente, sincère, fiable, crédible ou honnête vs élection falsifiée et entachée d'irrégularités ; - élection illégitime vs élection légitime ; - élection négative vs élection positive

Malgré l'effort, il y a lieu de reconnaître que la classification des élections est à parfaire pour davantage définir ou mieux saisir tous les contours conceptuels du savoir électoral.

1.4. Le savoir électoral : le risque d'une définition prématurée

A priori, le savoir électoral peut se définir sur base d'un postulat simple : c'est l'ensemble de connaissances (théoriques et empiriques) sur les élections. Si le savoir électoral ne constitue pas encore un corpus d'axiomes systématisés, l'on peut en revanche noter des pans théoriques avérés et axiomatiques à l'instar de la « théories de vote ou systèmes électoraux ». De ce point de vue, et comme on le verra plus tard, il existe une multitude de propositions en matière électorale. En effet, tous ces tâtonnements traduisent la difficulté de saisir l'ontologie du savoir électoral. Ceci est d'autant plus vrai que la plupart de chercheurs en épistémologie se leurrent en considérant que la quête d'une connaissance commence par une définition et la délimitation de son objet relèverait d'un postulat innocent. Avertissant sur ce danger, Amselek affirme que « le rêve de savoir de quoi on parle avant de l'avoir analysé, observé, recherché, conduit à des impasses au fond desquelles ne siègent que quelques évidences emportées avec lui par l'audacieux explorateur »².

Dans cette incertitude, peut-on oser parler du savoir électoral comme connaissance objective ? nous y reviendrons plus loin. Avant de tenter cette aventure périlleuse, il est nécessaire de scruter les éléments qui caractérisent le savoir électoral pour essayer de le définir.

D'ores et déjà, il y a lieu de noter l'existence des normes, principes, théories qui président à l'organisation des élections. Que ce soit en matière de gouvernance électorale par l'OGE³ ou règlement de

¹ A l'occasion des études ultérieures et à force du foisonnement de la théorie électorale, d'autres critères verront le jour. Ainsi, le critère de classification des élections primaires devra être conçu car, à ce stade, elles sont a priori considérées comme conventionnelles, càd entre membres d'un parti politique.

² AMSELEK P., « Eléments d'une définition de la recherche juridique », *Archives de philosophie du droit*, tome 24, 1979, p. 299.

³ Sigle signifiant Organe de Gestion des Elections souvent usité dans la communauté des experts électoraux.

litiges par les cours et tribunaux, l'on peut s'accorder autour d'un consensus minimum sur ce qui doit être fait à chaque niveau de responsabilité et des attentes des uns et autres lorsqu'il s'agit de l'« élection ».

II. LES CARACTÉRISTIQUES : éléments de définition du savoir électoral

En Afrique, il s'observe un consensus axiomatique sur le fait de voir les élections comme des normes de référence (2.1) nourries par des discours savants (2.2), politiques ou communautaires selon leurs rationalités propres (2.3). Ces normes font l'objet d'un consensus relatif tant dans la communauté scientifique, politique que sociale.

2.1. Le savoir électoral : système de valeurs de référence ou espace épistémique ?

Ici, le savoir électoral est perçu comme un corpus de valeurs, règles et principes qui encadrent la conception, l'élaboration, la mise en œuvre des politiques électorales guidées par des facteurs sociologiques, politiques, économiques, juridiques, culturels, géographiques et techniques etc. Ces normes sont codifiées par l'élite politique ou simplement admises sans codification par une communauté de praticiens (techniciens) des élections comme système de référence dans l'organisation des élections. Elles participent également à l'imaginaire collectif des électeurs, leur permettant d'avoir une certaine perception du « juste », ce qui est établi comme vérité dans l'articulation des opérations électorales ou au niveau de résultats électoraux. C'est à travers des actions, activités, actes ou discours que se forment des usages et précédents qui, au fil de temps, acquièrent l'autorité nécessaire pour s'imposer en coutume, normes ou principes de référence et acceptées par la majorité des parties prenantes aux élections tant aux niveaux local, national qu'international.

De ce point de vue, le savoir électoral peut, sous certaines conditions, constituer un espace épistémique¹. Quoique métissé, cet espace a le mérite de fédérer une frange importante des acteurs électoraux autour de certaines thématiques notamment « l'organisation des bonnes élections qui puissent refléter la vérité des urnes ». Quelles que soient les tendances politiques ou doctrinales, les points de vue convergent lorsqu'il s'agit de la qualité des élections et ses effets sur la vie de la nation en termes de légitimité de dirigeants et de prévention de la conflictualité électorale. À ce niveau, l'OGE joue un rôle fondamental dans la crédibilisation des élections. Il en est de même des parties prenantes parmi lesquelles la composante gouvernementale et dont le comportement peut influencer la crédibilité électorale et son issue.

En Afrique, le fait que la plupart de chefs d'Etat ont tendance à rempiler un énième mandat a renforcé l'adage selon lequel : « on n'organise pas les élections pour les perdre ». La somme de ces précédents a créé dans le chef de l'opinion électorale que la réélection du Chef de l'Etat pour un second mandat est tolérable. Sans préjudice des législations en vigueur sur le caractère démocratique, pluraliste et ouvert des élections, ce phénomène peut, si tel n'est pas encore le cas, s'octroyer implicitement le statut de norme de référence. Tout dépend de la (des) rationalité (s) en présence.

2.2. Le savoir électoral : une somme de rationalités

Comme ensemble de rationalités, le savoir électoral se définit à travers des comportements, attitudes et discours articulés dans une logique particulière à une rationalité. La rationalité est l'ordonnement de la vie, système de pensée et agir.²Réfutant une catégorie générale de la « science », et donc sa suprématie sur d'autres domaines du savoir, Paul Feyerabend estime que chaque domaine du savoir devrait être jugé selon ses propres mérites ou critères en s'interrogeant sur les buts et la façon de les atteindre³. Ici, les approches tant fonctionnalistes que critiques cohabitent dans une complémentarité, chacune a toute sa place dans la singularité et spécificité de sa rationalité. Même les discours et comportements anti-système (anti-pouvoir) sont pris en compte dans la définition de ce savoir. D'un point de vue strictement non scientifique, même la démarche anarchiste vaut.⁴Il s'agit de toute démarche critique au système officiel établi, au processus électoral ou toute autre politique mise en place en matière électorale. Ainsi, des luttes et crises politiques, des contradictions doctrinales des scientifiques, définissent le savoir électoral, nourrissent son identité et participent à sa constitution, quel que soit le champ de connaissance considéré : spéculatif, mystique ou scientifique.

¹En tant qu'espace épistémique, le savoir électoral mobilise aussi bien le collectif de savants ou des expert, des praticiens des élections ainsi que des opérateurs politiques. Chaque communauté peut se stratifier en cercle ésotérique en fonction de convictions et sous-système de valeurs de communauté respective. nous y reviendrons avec force et détails à l'occasion d'une étude ultérieure.

²Il s'agit aussi de la capacité propre à un homme de faire des choix et d'élaborer de projet de vie, qui engage sa personne entière de sorte que ce projet devienne une promesse, une parole tenue par laquelle il sait ce qu'il veut et il veut ce qu'il sait. Lire utilement KAPUMBA AKENDA, J.C. *Épistémologie structuraliste et comparée*, tom 1 : *les sciences de la culture*, Facultés catholiques de Kinshasa, 2004.

³L'auteur va plus loin en affirmant qu'il n'est pas établi que la science moderne soit supérieure à la magie ou à la science aristotélicienne. PAUL FEYERABEND, *Contre la méthode : Contre la méthode : Esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance*, Seuil, Paris, 1979.

⁴Il faut entendre l'anarchisme au sens de FEYERABEND, *op.cit.*

2.3. Le savoir électoral : discours savant

Dans une perspective paradigmatique, il est difficile d'affirmer mordicus que le savoir électoral répond à tous les critères de scientificité d'un savoir savant : la réfutabilité, la répétabilité et la méthodicit¹. Sa nature cosmopolite ne faciliterait pas l'approche à cause notamment d'un déficit d'homogénéité de ce savoir et de sa systématisation. Sur le plan ontologique, l'on constate que ce savoir recèle en son sein une mosaïque des savoirs savants spécifiques dont certains considérés déjà comme scientifiques² et d'autres³ en quête d'autonomisation et de statut officiel de scientificité.

Dès lors, comment définir un savoir ontologiquement pluriel ? sous réserve de la littérature anglo-saxonne, il est difficile, à l'état actuel de connaissance, d'affirmer l'existence d'une discipline scientifique autonome, une science qui se charge d'étudier les élections comme objet spécifique⁴. Ce constat ne peut pourtant pas exclure l'une des caractéristiques épistémologiques du savoir électoral, celle d'une connaissance objective susceptible d'être saisie avec toute la rigueur requise d'une démarche scientifique. Si ce savoir possède des caractéristiques plurielles et hybrides, peut-on conclure à l'existence non pas du savoir électoral mais une multiplicité de savoirs en matière électorale, en considérant surtout les multiples champs d'études dans le domaine des élections ?

III. OBJET, CHAMPS D'INVESTIGATION ET DOMAINES

Une lueur d'espoir commence à se dessiner dans la nébuleuse sémantique : la définition stricte du savoir électoral étant complexe, une définition du point de vue de caractéristiques a permis d'avoir un entendement plus ou moins clair et réel de ce savoir. Mais ces caractéristiques traduisent l'identité plurielle du savoir électoral qui se trouve au confluent d'une mosaïque des domaines de savoirs ou disciplines scientifiques dont l'élection constitue un objet d'étude qui se prête à l'analyse dans divers champs scientifiques notamment sociologiques, juridiques, économiques, psychologiques, etc... Les domaines du savoir électoral s'avèrent aussi multiples que variés ; bref, les champs des sciences du social et de l'humain, à savoir : la sociologie, la science politique, le Droit, la science de la communication, l'Economie⁵, la psychologie, pour n'en citer que celles-ci etc.⁶En tant qu'activité, les élections doivent être planifiées, exécutées et évaluées et de ce fait, elles mobilisent des thématiques de management⁷.

En résumé, l'on peut retenir que le domaine des élections est à la croisée des chemins des sciences sociales et humaines et, à ce titre, peut être saisi et analysé à la fois comme instrument, activité et phénomène. D'abord comme instrument, les élections peuvent être manipulées ou utilisées à des fins politiciennes par des opérateurs politiques ou pour des visées humanistes au profit de la paix et stabilité d'une nation. Ensuite, comme activité, elle requiert des techniques de gestion particulières pour atteindre les objectifs et attentes. Enfin, sa dimension phénoménologique le prédispose à la saisine par les sciences sociales et humaines.

CONCLUSION

Les lignes ci-haut ont permis de cerner les contours scientifiques de ce phénomène dans ses manifestations complexes et plurielles. Il n'a pas été cependant possible d'aborder les aspects en rapport avec les sources, les approches méthodologiques, les acteurs ainsi que les domaines de ce savoir. Mais, à la question de l'existence du savoir électoral, une prudence scientifique avant d'y répondre s'impose. En revanche, elles renseignent l'existence de plusieurs savoirs en matière des élections politiques et sociales. Il est intéressant de voir dans quelle mesure ces savoirs participent d'un espace épistémique commun : les élections. Cet espace de connaissance « électorale » est susceptible de traduire des propositions et données de même nature.

Toutefois, la perspective d'un savoir électoral impliquera des préalables notamment un effort de cohabitation de ces différents savoirs dans une logique d'« homogénéité » pour pouvoir en constituer un « corpus de savoirs » ; le concept d'« unification » paraissant trop audacieuse à ce stade de la recherche. Aussi, sera-t-il nécessaire de s'appesantir sur la consolidation des méthodes et approches de l'objet sur lequel porte ce savoir, une analyse méticuleuse sur l'existence d'un « collectif de pensée » (corpus de scientifiques) et

¹KABEYA TSHIKUKU, L., *op.cit.*, p. 212, pp. 217-229.

²La sociologie par exemple a apporté une contribution significative dans la connaissance des élections. Il en est de même pour la science politique. Les sciences statistiques et mathématiques participent aussi à la vitalité des études électorales.

³Le droit électoral s'affirme de nos jours comme une branche à part entière de la grande famille du Droit (Summa divisio) du fait de la particularité de son objet et du champ d'étude. Il se veut une discipline autonome au même titre que le droit pénal par exemple.

⁴ Si elle devait exister, cette science se dénommerait « électologie ».

⁵ Sur le lien entre élection et économie par exemple, Lire utilement DOWNS, A., *An economic theory of democracy*, New York, Harper and Row, 1957 ; BRUNO, J et VERONIQUE, J., *Analyse économique des élections*, Paris, ECONOMICA, 2010.

⁶A l'occasion d'une étude ultérieure, il s'agira de développer l'apport de chaque discipline scientifique dans la compréhension du phénomène électoral et leurs champs de recherche spécifique.

⁷Le management électoral explore aussi une diversité des thématiques telles que la planification électorale, l'administration et la logistique électorales, la sécurisation des élections, la technologie électorale etc...

sociétés savantes ainsi que des canaux de diffusion de ce savoir. Une fois ces préalables vidés, il sera plus aisé de sortir des sentiers battus et en tracer des nouveaux pour enfin déboucher sur les perspectives d'autonomisation d'une discipline scientifique électorale stable que l'on nommera, un jour : « Electologie », la science électorale, celle qui se donnera pour objet d'étude la « votation ».

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AMSELEK P., « Eléments d'une définition de la recherche juridique », *Archives de philosophie du droit*, tome 24, 1979.
- BERTHELOT, J.M., « Avant-propos », in BERTHELOT, J.M.(dir.), *Epistémologie des sciences sociales*, Paris, PUF, 2001.
- BERNARD WALISER, « La science économique », in BERTHELOT, J.M.(dir.), *Epistémologie des sciences sociales*, Paris, PUF, 2001
- BRUNO, J. et VERONIQUE, J. *Analyse économique des élections*, Paris, ECONOMICA, 2010.
- DEUTSCH MORTON, « Qu'est-ce que la psychologie politique » ? *Revue internationale des sciences sociales*, XXXV, vol.2/96.
- DOWNS, A., *An economic theory of democracy*, New York, Harper and Row, 1957.
- ESAMBO KANGASHE, J.L., *Le droit électoral congolais*, Academia-l'Harmattan, 2014.
- FEYERABEND, *Contre la méthode : Pour une théorie anarchique de la connaissance*, ed. du Seuil, Paris, 1988.
- FLAVIEN GANTER, « Comment les électeurs décident-ils ? Les approches sociologiques du vote », *Regards croisés sur l'économie*, Paris, La Découverte, 2016, n°18.
- DOWNS, A., *An economic theory of democracy*, New York, Harper and Row, 1957;
- BRUNO, J. et VERONIQUE, J. *Analyse économique des élections*, Paris, ECONOMICA, 2010.
- KABEYA TSHINKUKU, L., *Méthodologie et épistémologie en sciences économiques : aperçu critique à l'usage des chercheurs en Afrique*, Editions Mélibée, Toulouse, 2018.
- KAPANGA MUTOMBO, F., *Petit dictionnaire pratique des élections*, 6^{ème} édition revue et augmentée, Kinshasa, CIEDOS, 2019.
- KAPUMBA AKENDA, J.C., *Epistémologie structuraliste et comparée*, tom 1 : les sciences de la culture, Facultés catholiques de Kinshasa, 2004.
- KAPUMBA AKENDA, J.C., « Rationalité comme élaboration croissante des symboles », in *Philosophie africaine : rationalité et rationalités*, actes de la XIV^{ème} semaine philosophique de Kinshasa, du 24 au 30 avril 1994, Facultés Catholiques de Kinshasa, 1996.
- LAZARSELD, P., BERELSON, B., GAUDET, H., *The People's Choice. How the Voter Makes Up His Mind in a Presidential Campaign?*, New York, Columbia University Press, 1968.
- MOVA SAKANYI, H., *La science des relations internationales: essai sur le statut et l'autonomie épistémologiques d'un domaine de recherche*, édition revue et augmentée, Paris, L'Harmattan, 2015.
- NGONDO NDJONDO, A., *Intégrité et crédibilité électorales : analyse systémique des déterminants du processus électoral de 2011 en RDC*, Thèse de doctorat en Sciences politiques et administratives, UNIKIN, 2018.
- PERRINEAU, P., *Atlas électoral : qui vote quoi, où, comment*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007.
- SCHELER, M., « Préface », in LEIPZIG, DER NEUE GIST, *Problèmes de sociologie de la connaissance*, Paris, PUF, 1993.
- TAMBWE KITENGE, E., *Communication et élections*, notes de cours, Master en gestion du cycle électoral, EFEAC, 2017-2018.